

# La loi égalité et citoyenneté : quelle prise en compte au niveau de la lutte contre les discriminations dans le champ du logement ?

La question du logement dans la loi égalité citoyenneté Comprendre ses enjeux pour l'appréhender en pratique CNFPT Février 2018

- ▶ 1/ Discrimination : de quoi parle-t-on?
- ▶ 2/ Les discriminations liées à « l'origine étrangère » dans le champ du logement : une attention particulière à avoir
- ▶ 2,1/ Des discriminations directes fréquentes dans le parc privé
- ▶ 2.2 / Le logement social : une discrimination « en douce »?
- ▶ 3/ Et la loi égalité et citoyenneté?

# 1 / Discrimination : de quoi parle-t-on?

# Selon vous, qu'est ce que la discrimination?

La question du logement dans la loi égalité citoyenneté Comprendre ses enjeux pour l'appréhender en pratique CNFPT Février 2018

# La discrimination est un délit puni par la loi :

Au pénal, les personnes physiques qui se rendent coupables de discrimination encourrent **une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.**

# La discrimination est un délit puni par la loi :

Ces peines peuvent être alourdies si l'auteur de la discrimination est un **agent public ou le responsable d'un lieu accueillant du public**. Dans ce cas, les peines peuvent aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Discriminer c'est :

- ▶ Traiter différemment des personnes
- ▶ Placées dans des situations comparables,
- ▶ En se fondant sur un ou des critères prohibés par la loi

- ▶ Une discrimination peut être directe si la décision contestée est fondée sur un de ces critères définis par la loi.
- ▶ Une discrimination peut aussi être indirecte si une règle apparemment neutre a pour effet un traitement défavorable sur des personnes à raison d'un de ces mêmes critères



# Plus de 25 critères prohibés

<b>CRITERES</b> (Année de promulgation)	<b>EXEMPLE</b>
Age (2001)	On m'a refusé un crédit à la consommation en raison de mon âge.
Sexe (1994)	En tant que femme, je gagne moins que mon collègue masculin qui exerce un travail comparable.
Origine (1972)	Je n'ai pas été embauché à cause de mes origines maghrébines.
<b>Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race</b> (1972)	On a refusé de me louer une place de camping parce que je suis étranger.
Grossesse (2006)	Je n'ai pas retrouvé mon poste à mon retour de congé maternité.
Etat de santé (1994)	On m'a refusé le renouvellement de mon contrat parce que j'étais en arrêt maladie.
<b>Handicap</b> (1994)	On me refuse la participation à une sortie d'école en raison de mon handicap.
Caractéristiques génétiques (2002)	On a voulu me soumettre à des tests génétiques dans le cadre de l'examen médical préalable à mon embauche.

# Plus de 25 critères prohibés

<b>Orientation sexuelle</b> (2001)	On a refusé de me louer une salle pour mon mariage car je suis homosexuelle.
Identité de genre (2016)	Je suis une femme transgenre et mon employeur refuse de modifier mes fiches de paye.
Opinions politiques (1994)	La mairie a refusé de me louer une salle en raison de mes opinions politiques.
Activités syndicales (1994)	Ma carrière n'a pas connu d'évolution depuis que je me suis présenté comme délégué syndical
Opinions philosophiques	Ma caisse de retraite refuse de prendre en compte les trimestres accomplis pendant mon service national car j'étais objecteur de conscience
<b>Croyances ou appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée</b>	On m'a refusé l'accès à une salle de sport à cause de mon voile.

# Plus de 25 critères prohibés

CRITÈRES	EXEMPLES
<b>Situation de famille</b> (1994)	On m'a refusé une location d'appartement parce que je suis une mère isolée.
Apparence physique (2001)	On m'a refusé un emploi parce que je suis obèse
<b>Patronyme</b> (2001)	On m'a refusé un entretien d'embauche en raison de mon nom à consonance étrangère.
Mœurs (1994)	On m'a refusé un emploi parce que je suis fumeur.
<b>Lieu de résidence</b> (2014)	On m'a refusé un chèque parce que j'habite dans un département voisin.
Perte d'autonomie (2016)	Mon père, hébergé en EHPAD, se plaint de ne pas avoir accès à ses lunettes
<b>Particulière vulnérabilité résultant de la situation économique</b> (2016)	On m'a refusé l'ouverture d'un compte bancaire parce que je suis domicilié dans une association.
Capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français (2016)	Ce critère peut faire l'objet de plusieurs interprétations très distinctes. Les tribunaux indiqueront celle qu'il convient de retenir.
Domiciliation bancaire (2017)	On a refusé la caution de mes parents parce qu'ils sont domiciliés outre-mer.

# Plus de 25 critères prohibés

**Quelles sont les situations générales concernées par les discriminations ?**

C'est la loi qui précise les situations dans lesquelles il est interdit discriminer selon les critères précédemment définis. Ces situations concernent :

- l'accès à l'emploi, la carrière, la sanction disciplinaire, le licenciement ; la rémunération, les avantages sociaux ;
- l'accès aux biens et services privés (**logement**, crédit, loisirs) ;
- l'accès aux biens et services publics (école, soins, état civil, services sociaux) ;
- l'accès à un lieu accueillant du public (boîte de nuit, préfecture, magasin, mairie) ;
- l'accès à la protection sociale
- l'éducation et la formation (condition d'inscription, d'admission, d'évaluation, etc.)

# 2/ Les discriminations liées à « l'origine étrangère » dans le champ du logement : une attention particulière à avoir

# Les discriminations liées à « l'origine étrangère »

- ▶ Des populations particulièrement concernées par les problèmes de discrimination :
  - L'origine/race/ethnie constitue le 1<sup>er</sup> critère de saisine du DDD en matière de discriminations (21,3% en 2016);
  - Dans le domaine du logement, il représente 1/3 des saisines du DDD (32% en 2016)

# Les discriminations liées à « l'origine étrangère » dans le champ du logement

- ▶ Le parc privé et le parc public : des fonctionnements et objectifs différents avec pour conséquence une manifestation des discriminations différente

# Le parc privé : des discriminations directes fréquentes

- ▶ Des discriminations directes avec mise en place de stratégies de découragements, de relégation ou d'orientations vers des parcs spécifiques.
- ▶ Peu d'études (Testings Halde, Villeurbanne, Essonne, Paris, Nouvelle Calédonie, TEPP) mais toutes coïncident sur l'ampleur du phénomène.
- ▶ Ex Testing de Villeurbanne : 1 fois sur deux il y a eu discrimination pour le couple au patronyme étranger, 9 fois sur 10 sur le quartier centre de la ville et il s'agissait de couple avec emploi et chacun au moins 1200€ de salaire...



# Le logement social : une discrimination « en douce » (1) ?

(1) : titre d'un article de S. Tissot paru dans la revue « Plein droit » d'avril 2006

## Le logement social : une discrimination « en douce »?

Si dans le parc privé, la discrimination directe peut être relativement repérable, **au niveau du parc social, les discriminations indirectes et systémiques mettent en jeu des mécanismes plus complexes à cerner et à démontrer :**

Les mécanismes de discriminations se logent dans :

- ▶ La complexité, les zones d'ombre du système, ses interstices;
- ▶ La multiplicité des intervenants
- ▶ Cette éventualité de production de discrimination peut être consciente mais plus généralement inconsciente

# Quelques éléments pour expliquer ce phénomène dans le parc social :

## ▶ Des bailleurs sociaux pris dans une contrainte de gestion :

Leur objectif est de réduire les risques qu'ils soient financiers, politiques ou sociologiques. Dans certains contextes, il peut y avoir dérive discriminatoire basée sur des a priori religieux et/ou culturels : le fait d'être étranger ou perçu comme tel étant considéré comme un facteur de risque.

## Quelques éléments pour expliquer ce phénomène dans le parc social :

### Le principe de la « mixité sociale » :

- ▶ Concept sans définition précise, avec de vrais risques de glissement de compréhension (mixité sociale comprise comme mixité ethnique) et de dommages collatéraux.
- ▶ **Principe 1** : diminuer ou éliminer la concentration des groupes considérés comme trop présents en attirant de l'extérieur de nouvelles catégories sociales mieux loties, par le biais de la construction et l'amélioration des infrastructures, au moins sur un plan esthétique.
- ▶ **Principe 2** : idée que l'intégration dans notre société des groupes « à problèmes » se fait plus facilement par la diversification des exemples de réussite, de bons fonctionnements des populations exogènes qu'on leur montre à voir au quotidien.

- Le logement social :  
une discrimination « en douce »?
- Concrètement, cela joue sur la durée d'attente d'un logement (plus longue pour les étrangers), la localisation du logement proposé et son ancienneté

## Exemple de l'expérience SACVL

- ▶ Etude menée par ISM Corum avec la **Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL)** sur l'attribution de ses logements sociaux :
- ▶ **69% des ménages susceptibles d'être discriminés en raison de leur origine**, supposée d'après une analyse patronymique, occupent les logements les moins attractifs contre **46% pour les candidats non discriminés en raison de leur patronyme (+50%)**.
- ▶ **Le taux de proposition varie de 27 à 36% pour les non discriminés contre 17 à 18% pour les potentiellement discriminés (+59% à +100% selon les périodes)**.
- ▶ **Le délai d'attente est de 58 jours pour les premiers, 78 jours pour les seconds (+34%)**.

- Le logement social :  
une discrimination « en douce »?

Les grandes catégories de moyens pour agir :

- Observer/Objectiver
- Former
- Rendre plus transparent
- Diminuer les pouvoirs « locaux » sur les attributions
- Remettre le demandeur de logement social au cœur de son parcours : informer, choisir (location voulue), avoir une possibilité de mobilité

# Et la loi égalité et citoyenneté?

La question du logement dans la loi égalité citoyenneté Comprendre ses enjeux pour l'appréhender  
en pratique CNFPT Février 2018



## Et la loi égalité et citoyenneté?

- ▶ Concernant le champ du logement dans la loi égalité et citoyenneté, la question des préventions des discriminations n'apparaît pas explicitement
- ▶ Elle n'aborde pas la question du parc privé mais uniquement du parc social
- ▶ Cependant, les mesures prises et l'orientation de certaines tendances peuvent avoir un impact permettant d'atténuer un contexte discriminatoire et sa mise en œuvre.

# Et la loi égalité et citoyenneté?

Cependant, des points de vigilance dans:

- ▶ Les objectifs initiaux
- ▶ Le détail et la mise en œuvre des mesures prévues

# Et la loi égalité et citoyenneté?

- ▶ Une interrogation sur l'origine de la loi et son objectif initial :
- ▶ Cette loi se veut une réponse pour faire « *Face aux fractures mises en évidence par les attentats qui ont frappé le pays en 2015* »
- ▶ *Elle est la suite du Comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC du 06/03/15) pour lutter contre les ségrégations et les discriminations*

## Et la loi égalité et citoyenneté?

- ▶ Une interrogation sur l'origine de la loi et son objectif initial :
- ▶ *Le titre dédié au logement souhaite apporter des mesures structurantes dans le domaine du logement pour favoriser la mixité sociale et lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale et de "ghettoisation" de certains quartiers.*

# Et la loi égalité et citoyenneté?

- ▶ La réponse aux phénomènes de radicalisation, d'extrémisme, de terrorisme doit-elle être corrélée aussi fortement avec les phénomènes de ségrégations urbaines ? de « ghettoïsation ? ».
- ▶ Une partie des principes sous tendus à l'élaboration de cette loi part de la réflexion que nos quartiers populaires, les concentrations sont un problème en soi et qu'une partie de la réponse à ce problème relève de leur éparpillement dans la ville.

## Et la loi égalité et citoyenneté?

- ▶ Des aspects intéressants dans ce texte de loi qui vont « dans le bon sens » :
- ▶ **Processus d'attribution plus encadré :** clarification des critères de priorité d'attribution, taux de 25% s'appliquant à tous les réservataires, suppression des délégations aux communes de la gestion des logements réservés Etat
- ▶ **Logique de transparence renforcée :** publicité des priorités du bailleur, renforcement du pouvoir des EPCI au détriment du niveau municipal, pouvoir du préfet renforcé en cas de non application des orientations par les bailleurs...

# Et la loi égalité et citoyenneté?

- ▶ **2e aspect essentiel : l'obligation d'attribuer 25% des logements hors QPV aux ménages demandeurs de logement les plus pauvres, ceux du 1<sup>er</sup> quartile.**
- ▶ Avec son pendant au niveau des loyers : mise en place des nouvelles politiques de loyers, optionnelle, permettant de dé rigidifier le système de loyer et de faire évoluer les loyers

Il devrait :

- ▶ Atténuer un phénomène lié à la spécialisation des offres sur certains territoires faites en fonction des catégories de population;
- ▶ Permettre à des personnes de ressources modestes, vivant en QPV, de pouvoir accéder plus facilement à des quartiers plus privilégiés ou plus mixtes.

# Et la loi égalité et citoyenneté?

- ▶ ... Mais il **ne permet pas de prévoir ou de limiter des inégalités de traitement, particulièrement liées à l'origine**, ou à la religion dans la manière dont ces logements seront attribués aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile.
- ▶ Autre point d'attention : l'élaboration de la Convention Intercommunale d'attribution et la manière dont seront définis les « objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale » (indices de fragilités des territoires)



# Et la loi égalité et citoyenneté?

- ▶ 3<sup>e</sup> aspect : obligation pour les epci de fixer, concernant les attributions en QPV, un pourcentage de proposition réalisée pour les 3 autres quartiles de ressources. A défaut, celui-ci sera de 50%.
- ▶ Etre attentif aux effets de cette mesure pour voir si au final, en partant d'une intention voulant être bonne, elle ne ferme pas plus le parc social aux personnes modestes ou à une partie d'entre elles.

## Et la loi égalité et citoyenneté?

- ▶ 4<sup>e</sup> aspect : quelle sera l'application de cette loi dans le contexte actuel?
- ▶ Mise en place du RLS (Réduction du Loyer de Solidarité) par la loi de finance 2018;
- ▶ Projet de loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) : Axe 2 « Répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale » dont mesures visant «une plus grande transparence dans l'attribution des logements sociaux et une plus grande mobilité dans le parc social »



Association Villeurbannaise pour le **Droit au Logement**

277 rue du 4 août

69100 Villeurbanne

04 72 65 35 90

[Avdl.asso@free.fr](mailto:Avdl.asso@free.fr)

[www.avdl.fr](http://www.avdl.fr)